

**CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DU 12 JUILLET 2000  
CONCERNANT LES EXPLOITATIONS D'HORTICULTURE ET DE PEPINIERE  
DE LOT-ET-GARONNE**

**AVENANT N° 12 DU 6 NOVEMBRE 2009  
RELATIF AU REGIME DE PREVOYANCE : GARANTIE DE REMUNERATION  
EN CAS DE MALADIE ET D'ACCIDENT**

**IDCC 9472**

Entre :

A.C - Le Syndicat des Horticulteurs et Pépiniéristes de Lot-et-Garonne,

- d'une part, et

MB - La Fédération Nationale Agro-alimentaire et Forestière – Confédération Générale du Travail,  
(FNAF – CGT), section agriculture,

- Le Syndicat Général Agro-alimentaire – Confédération Française Démocratique du Travail (SGA  
– CFDT) de Lot et Garonne,

DB - La Fédération Générale des Travailleurs de l'Agriculture - F.O. (FGTA – FO), section agriculture,

LS - Le Syndicat National des Cadres d'exploitation agricole CFE - C.G.C. de Lot et Garonne,

DF - Le Syndicat C.F.T.C -agri. de Lot-et-Garonne,

- d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1**

L'article 33 intitulé Régime complémentaire de prévoyance : garantie de rémunération en cas de maladie et d'accident du CHAPITRE VI – REMUNERATION de la convention collective du travail des exploitations d'horticulture et de pépinière de Lot et Garonne est annulé et réservé.

**Article 2**

Le présent avenant prendra effet à compter du jour d'entrée en application de l'accord collectif du 6 novembre 2009 relatif à la mise en place d'un régime de Prévoyance pour les salariés non cadres des exploitations d'horticulture et de pépinière de Lot et Garonne.

**Article 3**

Les parties signataires demandent l'extension du présent avenant qui sera déposé à la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Lot et Garonne.

Fait à AGEN, le 6 novembre 2009

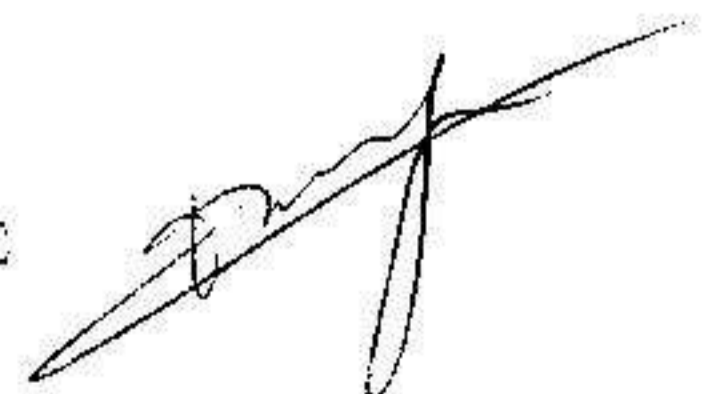
Pour le Syndicat des Horticulteurs et Pépiniéristes de Lot-et-Garonne et Pour la FNAF – CGT, section agricole

Monsieur Alain COURSERANT



Monsieur Michel BOYANCE

Pour S.G.A.-C.F.D.T.,



Monsieur Didier BORTOLIN



Pour la F.G.T.A. - F.O.,

Monsieur René HESME

  
Laurent SURE

Pour le Syndicat National des Cadres  
d'exploitation agricole CFE - C.G.C. de Lot et  
Garonne

Monsieur Dominique SARION

Pour le Syndicat C.F.T.C -agri. de Lot et  
Garonne

Monsieur Pierre DURAND

